

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ELABORATION D'UN PROJET DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES SAISON 2023 / 2024

Fiche à retourner à :

Communauté de Communes
Pays de Honfleur - Beuzeville
33 cours des fossés
14600 HONFLEUR

Affaire suivie par Pierre CHATEL
06 76 09 20 75
pierre.chatel@ccphb.fr

NE PAS REMPLIR - RESERVE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

N° de Dossier :

Date d'arrivée :

Dossier éligible : OUI NON

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

e-mail :

DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation du projet

Adresse :

N° de parcelle (s) :

Longueur approximative des haies à planter en mètres linéaires :

[d'un seul tenant ou cumulé - entre 100 & 500mètres linéaires]

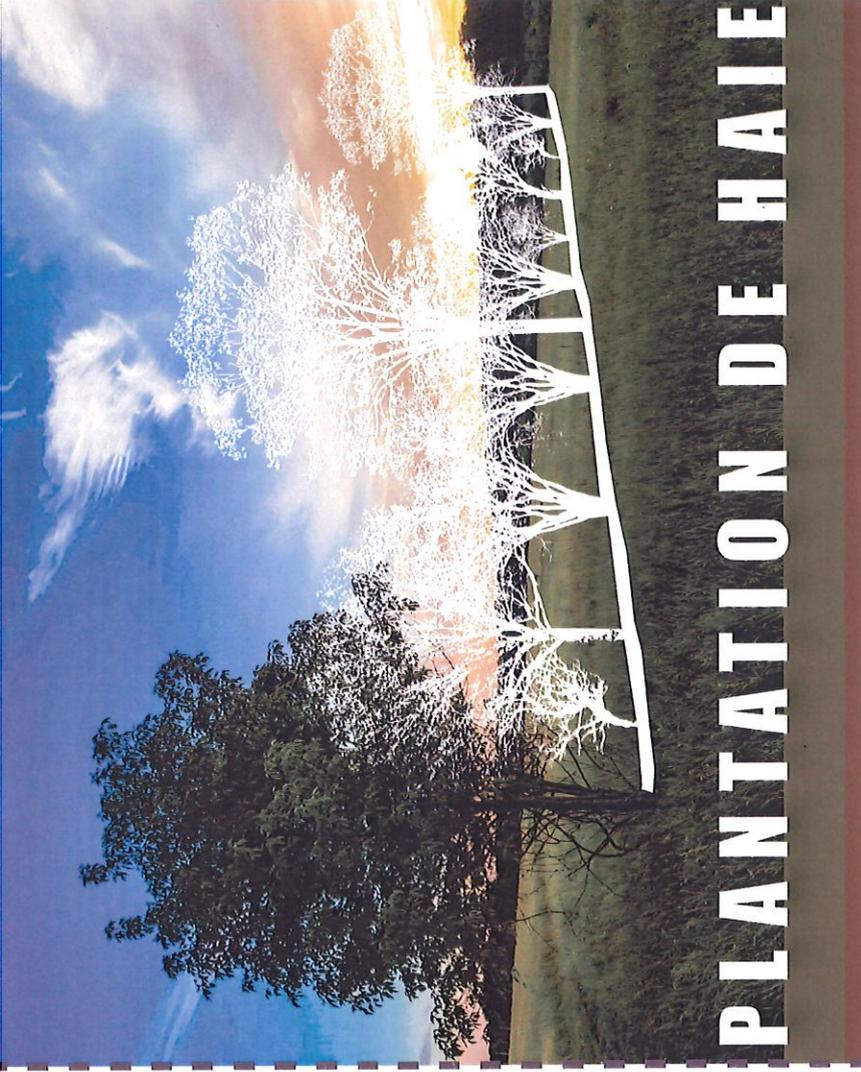
Nombre de tronçon (s) :

Objectif principal du projet

- Esthétique
 Protection visuelle
 Régulation climatique
 Biodiversité
 Régulation/épuration de l'eau
 Autres :

Plan cadastral Photo

Les montants des travaux étant limités, la CCPHB traitera les demandes par ordre d'arrivée et en fonction des enjeux ruissellement / biodiversité.



PLANTATION DE HAIE

Vous avez un projet ?

La Communauté de Communes vous accompagne

Aides à la plantation :

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville subventionne la plantation de haies [Travail du sol, plants, paillage, plantation]. Minimum de 100m linéaire par planteur. Restant à charge de 0,5€ / ml



Contact :
Communauté de Communes
du Pays de Honfleur - Beuzeville
33, cours des fossés 14600 Honfleur
06 76 09 20 75
pierre.chatel@ccphb.fr



Opération de plantation de haies champêtres

Dans le cadre de sa politique environnementale, de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Opération Normandie Haies » de la Région Normandie, la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville souhaite, d'une part maintenir le maillage bocager existant et d'autre part encourager la plantation de haies dans la mesure où elle répond à une problématique environnementale.

Pourquoi restaurer et planter des haies ?

- Pour favoriser la biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique
- Pour limiter les phénomènes d'érosion, de pollution
- Pour protéger les cultures, les animaux
- Pour produire du bois d'oeuvre et de chauffage

Les critères d'éligibilités :

- Planter sur le territoire de la CCPHB
- Planter des essences locales, minimum de 100m linéaire

Les aides financières :

Le coût totale de la plantation (travail du sol, fourniture, plantation et paillage) est réduit à **0,5 € / ml**. Le reste étant subventionné par la Région Normandie et la CCPHB

Les délais d'inscription :

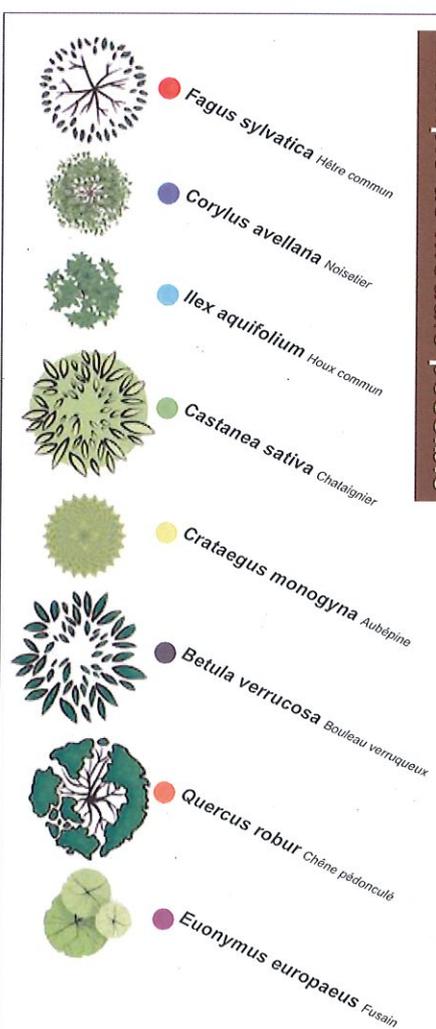
Jusqu'à **fin juillet** pour une plantation en hiver 2023 / 2024

Montage du projet

Calendrier

Etapes	Dates
1 Candidature à transmettre par le porteur de projet en complétant la fiche ci-jointe au verso	Avant fin juillet 2023
2 Accompagnement du porteur de projet par un technicien CCPHB pour déterminer les plantations (qualitatif et quantitatif) et aider à planifier l'organisation	
3 Analyse des candidatures par la CCPHB	Septembre 2023
4 Renvoi de la convention signée	Octobre 2023
5 Plantation réalisée par l'entreprise retenue (accompagnée par le technicien CCPHB)	15 novembre 2023 – 15 février 2024

Exemple de module possible



Modalités & dossier téléchargeable sur ccphb.fr

+ liste des essences locales éligibles

Pour bénéficier des aides :

Contactez la CCPHB qui étudiera votre projet sur le terrain et réalisera le montage administratif